



Genève, le 22 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

COVID-19: retour positif sur le plan de solidarité communal

Le département de la cohésion sociale tire un bilan fort encourageant des actions mises en place dans les communes, dans le cadre des plans de solidarité communaux (PSC), dès le début de la crise liée au coronavirus. L'engagement des 45 communes genevoises au service des personnes les plus vulnérables, au plus fort de la pandémie, démontre la complémentarité des échelons et le rôle indispensable des communes dans l'action sociale de proximité.

Le 16 mars, alors qu'il décidait d'invoquer l'état de nécessité sur l'ensemble du canton, le Conseil d'Etat a fait appel aux autorités communales pour que l'ensemble des collectivités publiques joignent leurs forces et leurs compétences pour aider la population à surmonter cette situation extraordinaire liée à la pandémie du COVID-19.

Un courrier adressé aux 45 communes du canton présentait un «plan de solidarité» à implémenter au niveau communal et destiné à porter une aide efficace et sûre aux personnes isolées, en particulier les aînés. Listant des prestations minimales propres à soutenir les plus vulnérables, ce plan avait pour objectif de compléter les actions menées par le canton, sous l'angle spécifique de la proximité, dont les communes sont les garantes et les intervenantes les plus efficaces.

Pour constituer les équipes chargées de délivrer les prestations, les communes étaient invitées en priorité à réaffecter du personnel communal ou à recourir à des bénévoles. Avec des mesures comme la livraison des courses à domicile ou l'évacuation des déchets notamment. Dans la mesure du possible, il était également suggéré aux communes d'établir des liens avec les commerces et les cafés-restaurants pour organiser la livraison de victuailles, de repas ou de biens de première nécessité. En termes d'incitation, les communes étaient appelées à diffuser par les moyens adaptés les messages encourageants à la solidarité avec les personnes isolées et à les signaler. Enfin, il leur était demandé de relayer dans les immeubles situés sur leur territoire, en collaboration avec les régies, propriétaires ou concierges, les recommandations sanitaires ainsi que les informations sur le plan de solidarité qu'elles avaient mis en place.

Personnel communal et bénévoles fortement impliqués

Une enquête par sondage, réalisée conjointement par le département de la cohésion sociale et l'Association des communes genevoises, a montré que 29 des 45 communes (65%) ont affecté du personnel communal à la mise en œuvre de leur PSC. Cela représente au total 567 personnes, dont 398 ont été réaffectées spécifiquement à cette fin.

Un grand nombre de communes ont parallèlement eu recours à des bénévoles. 32 sur 45 (74%) ont ainsi fait appel à des bénévoles directement encadrés par les autorités communales. Un quart d'entre elles, soit 11 sur 45, ont également sollicité des partenaires externes qui se sont joints à cette mobilisation, telle que la Croix-Rouge genevoise, Pro Senectute ou encore la Plateforme des associations des aînés. Il est à relever que dans quelques cas, scouts et pompiers sont aussi intervenus pour assurer la mise en œuvre des prestations. Au total, ce sont 1180 bénévoles qui se sont engagés au service du PSC.

Mise en place des PSC dans les communes

Il ressort du sondage que les communes sont parvenues dans leur extrême majorité à faire efficacement face à la crise, en particulier grâce aux élans de solidarité qui ont émergé peu après le début de l'état de nécessité, de même que grâce à la réactivité et la souplesse de l'administration communale. La mise en place opérationnelle des plans de solidarité a en revanche induit une charge conséquente pour certaines communes: si 39 communes sur les 45 (87%) sont parvenues très ou assez facilement à le mettre en œuvre, les autres ont souligné la difficulté de pouvoir mobiliser le personnel et/ou les réseaux de bénévoles dans le laps de temps relativement court imposé par la situation extraordinaire.

Alors que le sondage montre qu'une commune sur cinq envisage l'avenir sur le plan social de façon négative (le risque de précarisation de la population en raison de la crise économique et l'isolement des personnes vulnérables arrivent en tête des préoccupations des communes), ce plan de solidarité communal, lancé dans un contexte incertain et soumis à de fortes contraintes exogènes (télétravail, propagation du virus, arrêt des transports publics), dénote de la complémentarité des échelons de décision et d'action, entre le canton et les communes. Devant l'allongement de la vie et ses conséquences dans la prise en charge des seniors par exemple, le département de la cohésion sociale se réjouit d'observer la capacité d'engagement des communes. Un engagement qui a à tout le moins permis de rompre l'isolement de personnes à risque, voire a contribué à sauver des vies.

En conclusion, le Plan de solidarité communal a permis d'agréger dans une même logique de partage et d'échange des informations, des partenaires internes à l'Etat (service du Médecin cantonal, IMAD) et externes, à l'image des associations participant à l'effort.

Concernant spécifiquement le rôle du département de la cohésion sociale, l'ensemble des acteurs du réseau ayant pris part au PSC souligne l'importance d'un canal de communication officiel unique, réactif et proactif en matière d'information sociale concernant la problématique des personnes à risque (seniors). Dans ce cadre, l'accompagnement du dispositif par le département de la cohésion sociale a été jugé assez ou très positif par 93% des communes. Le partage des pratiques et la transmission des plans d'action de diverses communes ayant imaginé des actions originales ont été à cet égard très appréciés.

Pour toute information complémentaire:

M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de communication, DCS, T. 022 546 54 32